



Compte bancaire en recouvrement.

Par **nanie51**, le **10/06/2013** à **13:57**

Bonjour,

Mon histoire est très longue, je vais donc aller à l'essentiel et au plus récent.

Depuis peu, mon compte et tous ceux de mon foyer (compte commun et compte de mon concubin) ont été placés en recouvrement. Ceux là étaient légèrement en découvert. Nous avons donc régularisé la situation de chaque compte.

Mes questions sont étant donné que nous avons régularisé rapidement la situation:

- Quand est ce que nos comptes pourront revenir à notre ancienne conseillère et donc sortir de recouvrement?
- Pourrons nous retrouver nos moyens de paiement?
- Pourquoi nos comptes passent tout à coup en recouvrement? Est ce à la demande de notre ancienne conseillère?
- Doivent-ils nous laisser un minimum d'argent à notre disposition pour vivre?
- Quel conseil pourriez vous nous donner?

Par **amajuris**, le **10/06/2013** à **14:03**

bjr,

je comprends que la gestion de vos comptes a été transmise au contentieux de votre banque cela sans doute pour des problèmes de découvert ou autres.

vous devez connaître la raison qui a conduit la banque à rendre ce type de décisions.

pour le reste seule votre banque peut vous répondre.

pour vous donner éventuellement des conseils, il serait indispensable d'en savoir plus.

cdt